

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 528

présenté par
Mme Park

ARTICLE 34 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de conséquence supprime l'article 34 *ter* dont les dispositions ont été déplacées à l'article 34 *bis A* par l'amendement 526.